

MAZARS BESANCON

1 rue Bernard Palissy
B.P. 1543
25009 BESANCON CEDEX
Tél. : 03.81.53.28.55
mail : besancon@mazars.fr

ECA

37C, cours du Parc
21000 DIJON
Tél. : 03.80.65.45.23
mail : eca@eca-expert.fr

*Sociétés d'Expertise Comptable inscrites
au Tableau de l'Ordre - Région BOURGOGNE FRANCHE COMTE
et près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de BESANCON et DIJON*

**BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTE**

**Société Coopérative de Banque Populaire
à capital variable**

**Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *référentiel comptable* » de l'Annexe, vous informant de la non application du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règlements comptables appliqués

Le paragraphe 1 de la note « Règles et principes généraux » de l'Annexe expose les motifs de la non application du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce règlement aurait abouti à reporter sur 2008 et 2009 une charge déjà constatée en 2007 pour 1,8 M€.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de l'incidence non significative sur les comptes consolidés de cette dérogation au Règlement comptable et de la présentation qui en a été faite en Annexe.

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et des taux d'intérêts, et de difficulté à appréhender certaines perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- la société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (*paragraphe 1 de la Note « Bilan - Actif » de l'annexe*). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques à l'actif du bilan et des provisions de passif destinées à couvrir des risques clientèles non affectés.
- La société procède à la valorisation de son portefeuille titres ainsi que des instruments financiers. Nous nous sommes assurés, dans le cadre de nos travaux, de la pertinence des dispositifs utilisés pour apprécier le classement comptable et les différentes positions en fin d'exercice.
- Les titres de participation non consolidés et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note « *Opérations sur titres* » de l'Annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille, dont les titres de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Autres estimations

La Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (*paragraphe 2 de la note « Bilan - Passif » de l'annexe*). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

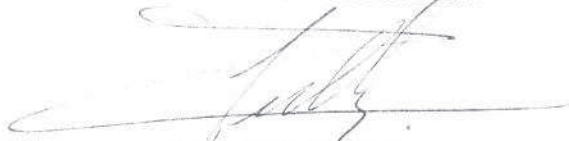
3. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A DIJON et BESANCON, Le 19 février 2009

Pour MAZARS BESANCON



Michel MULLER
Chargé du dossier

Pour ECA
Expertise Comptable et Audit



Patrick COLLOMB
Chargé du Dossier

Commissaires aux Comptes inscrits



**GROUPE BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

COMPTES CONSOLIDES 2008



L'ACTIF CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	2008.12	2007.12
Opérations interbancaires et assimilées	2 000 242	1 176 747
Opérations avec la clientèle	7 582 424	7 230 606
Opérations de crédit-bail et assimilées		
Obligations, actions et autres titres	944 874	411 109
Participations et autres immo. finan.	467 165	353 287
Immobilisations corporelles et incorp.	75 762	69 172
Ecarts d'acquisition		
Comptes de régularisation et divers	143 434	163 841
TOTAL ACTIF	11 213 901	9 404 762



LE PASSIF CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	2008.12	2007.12
Opérations interbancaires et assimilées	3 129 146	1 469 801
Opérations avec la clientèle	6 402 124	6 307 499
Dettes représentées par un titre	228 933	244 129
Comptes de régularisation et divers	139 867	133 013
Ecarts d'acquisition		
Provisions pour risques et charges	62 174	66 063
Dettes subordonnées	79 289	95 353
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	160 132	150 932
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres part du Groupe	1 012 236	937 972
-Capital souscrit	286 613	269 081
-Primes d'émission	290 593	290 592
-Réserves consolidées et autres	366 020	307 949
-Résultat de l'exercice	69 010	70 350
TOTAL PASSIF	11 213 901	9 404 762



LE HORS-BILAN CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	2008.12	2007.12
Engagements donnés		
-Engagements de financement donnés	809 902	958 347
-Engagements de garantie donnés	602 523	441 605
-Engagements sur titres donnés	425	1 666
Engagements reçus		
-Engagements de financement reçus	10 000	
-Engagements de garantie reçus	2 008 579	1 955 281
-Engagements sur titres reçus	425	1 666


LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En milliers d'euros</i>	2008.12	2007.12
Intérêts et produits assimilés	439 312	409 191
Intérêts et charges assimilées	(263 867)	(221 945)
Revenu des titres à revenu variable	21 186	22 549
Commissions nettes	145 991	138 931
Résultat du portefeuille de négociation	935	695
Résultat du portefeuille de placement	(8 574)	(6 426)
Autres produits nets d'exploitation	3 911	3 043
Produits nets des autres activités	112	112
PRODUIT NET BANCAIRE	339 006	346 150
Charges générales d'exploitation	(198 238)	(198 294)
Dotations aux amort.et prov. sur immo. et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(9 803)	(9 221)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	130 965	138 635
Coût du risque	(22 277)	(21 319)
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 688	117 316
Résultat des sociétés en équivalence		
Résultat sur actifs immobilisés	104	1 431
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	108 792	118 747
Résultat exceptionnel		(527)
Impôt sur les bénéfices	(30 582)	(32 870)
Amortissement des écarts d'acquisition		
Dotations / Reprises au FRBG	(9 200)	(15 000)
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	69 010	70 350

	2008.12	2007.12
Nombre de parts et CCI au capital	14 698 131	13 799 024
Résultat net consolidé en milliers d'euros	69 010	70 350
Résultat net consolidé par parts et CCI en euros	4,70 €	5,10 €



**L'ANNEXE AUX
COMPTES CONSOLIDES 2008**

NOTE I. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1.1. Périmètre de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation est déterminée par le dépassement d'un des seuils suivants :

- Le total du bilan de la filiale représente plus de 0,1% de celui de la Banque
- Le montant du chiffre d'affaires représente plus de 0,1% de celui de la Banque.

En-deçà de ces seuils, une filiale peut être consolidée si elle présente un caractère stratégique, ce qui est le cas de la SAS Bourgogne Franche-Comté Croissance.

Entité	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
SARL Société d'Expansion Bourgogne Franche Comté	100 %	100 %	Intégration Globale
SAS Bourgogne Franche-Comté Croissance	100 %	100 %	Intégration Globale
SAS Sociétariat Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	100 %	100 %	Intégration Globale

Filiales non consolidées en raison de leur impact non significatif sur les comptes consolidés :

- SCI Rue Krug
- EURL GEMMA

Variations de périmètre : entrée de la SAS BFC Croissance au 1^{er} janvier 2008.

1.2. Présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros et avec un comparatif sur deux exercices : 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

1.3. Référentiel comptable et méthode de consolidation

1.3.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 99-07 sur les règles de consolidation et le règlement CRC 2000-04 sur le format des états de synthèse consolidés à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007 (1,8 M€), antérieurement à la publication du règlement (Cf. note annexe sur les provisions de passif).

1.3.2 Méthode de consolidation

Les comptes des entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

1.4. Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels au 31 décembre des sociétés du groupe.

1.5. Retraitements et opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements afin qu'ils soient mis en conformité avec les principes comptables du groupe décrits ci-après.

Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe, sont éliminés.

1.6. Autres provisions assimilées à des réserves

Les provisions réglementées (provision pour investissement), constatées uniquement en application de la législation fiscale, sont incorporées aux réserves consolidées. Les variations annuelles de ces provisions sont extournées du compte de résultat.

1.7. Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros.

NOTE II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

▪ Liquidité et solvabilité

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque fédérale des Banques populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle (leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement) et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques populaires.

En contrepartie du bénéfice du système de garantie apporté par la Banque Fédérale, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

▪ **Conversion des opérations en devises**

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

Les entités du Groupe ne supportent pas de risque de change significatif.

Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

Le tableau n°38 vous indique les montants de ces engagements au 31 décembre 2008.

BILAN - ACTIF

Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

▪ Crédit aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

- Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai règlementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers ou selon un taux de dépréciation statistique par nature de crédit risqué, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « *Coût du risque* » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « *Intérêts et produits assimilés* ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « *Intérêts et assimilés* » (dans le PNB).

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « *Coût du risque* » au compte de résultat pour la partie du capital et en « *Intérêts et produits assimilés* » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines

Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07 et CRC 2008-17.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes "effets publics et valeurs assimilés" lorsque l'émetteur est l'État, "obligations et autres titres à revenu fixe" et "actions et autres titres à revenu variable" dans les autres cas.

- **Portefeuille de placement**

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats de couverture sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises de dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés". En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

- **Portefeuille d'investissement**

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance qui font l'objet. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisés au poste du compte de résultat "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle.

Conformément aux informations demandées à l'article 1er du règlement CRC 2004.16 du 23 novembre 2004, il n'y a pas de moins values latentes relatives au portefeuille d'investissement au 31 décembre 2008.

- **Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille**

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus values de cession. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les

moins-values latentes font l'objet de dépréciations déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres.

Ces titres figurent à l'actif du bilan au poste « Actions et autres titres à revenus variables ».

Les dotations et reprises de dépréciations comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultat "Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés".

- Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais.

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste "gains ou pertes sur actifs immobilisés".

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) de son propre portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 36%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1er juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement. Les titres BFBP ne font l'objet d'aucune dépréciation au bilan 2008 de du Groupe BPBFC, les pertes de l'exercice 2008 de Natixis n'étant pas de nature à rendre la valeur d'utilité de cette participation inférieure à son coût d'acquisition historique.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 1^{er} janvier 2005.

- Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par les entités du Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	non amortissable
Façades non destructibles	non amortissable
Façades/couverture / étanchéité	30 ans
Fondations / ossatures	30 ans
Equipements techniques	8 ans
Aménagements techniques	15 ans
Aménagements intérieurs	10 ans

Les composants sont amortis de façon linéaire sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis, de façon linéaire ou dégressive, selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

Biens	Durée d'utilité
Mobilier	8 ans
Matériel	Entre 3 et 5 ans

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'achat.

S'agissant des immobilisations incorporelles développées en interne, les frais de développement sont comptabilisés en charges, conformément à l'option offerte par le règlement 2004-06 du CRC.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle du bail et font l'objet de dépréciation si nécessaire par rapport à la valeur du marché.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation.

Les logiciels acquis et développés en interne sont amortis sur une durée de 1 an.

BILAN - PASSIF

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat.

Provisions

Provisions pour passifs sociaux :

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision au titre des indemnités de fin de carrière correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - Des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - Des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - Des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82 % et le rendement attendus des actifs de 4,30 % ; le taux d'inflation retenu est de 1,80 %.
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3,62 % et le taux de rendement attendu de 3,51 %.
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3,54 %.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur avec exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'est intervenu qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 13 années.

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 53,40 % sur les indemnités de fin de carrière.

Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire

ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés du Groupe ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 1,8 millions d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over.

Si le Groupe avait appliqué l'avis 2008-17 du CNC, l'impact aurait été le suivant : une reprise partielle pour 1 569 K€ de la provision constituée en 2007 et la constatation d'une charge au prorata temporis sur la durée d'acquisition des droits, soit 837 K€ au titre de 2008.

Provisions épargne-logement

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement. Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1ère étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2ème étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),

3ème étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans



risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 point de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Au 31/12/2008, les encours collectés au titre des PEL et des CEL s'élèvent à 1 220 686 milliers d'euros et les encours de crédits octroyés à 67 142 milliers d'euros.

Ces encours ont conduit à la constatation d'une reprise de provisions de 3 922 milliers d'euros et une dotation aux provisions de 262 milliers d'euros pour l'exercice 2008.

L'affectation des PEL par tranches d'ancienneté est la suivante :

Moins de 4 ans :	271 981 K€
de 4 à 10 ans :	530 623 K€
plus de 10 ans :	418 082 K€

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le FRBG enregistre les montants que le Groupe décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité.

Capitaux propres

Le capital social se compose de titres de deux natures : les parts sociales et les certificats coopératifs d'investissement.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émis par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n°47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

Les titres de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté détenus en autocontrôle par la SAS Sociétariat Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont éliminés pour l'établissement des comptes du Groupe.

HORS BILAN – INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME FERMES ET CONDITIONNELS

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'une surveillance et de contrôle permanent au travers d'un système permanent de résultats et de positions, encadrés de limites déterminées par la Direction Générale.

▪ **Instruments fermes de taux**

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits assimilés".

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

▪ **Instruments conditionnels**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

▪ **Instruments de change**

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

HORS BILAN – GARANTIES FINANCIERES ASSORTIES D'UN DROIT DE REUTILISATION EN L'ABSENCE DE DEFAILLANCE DU PROPRIETAIRE

Au 31 décembre 2008, le Groupe n'a conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10.

Engagements de la Banque Populaire donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 35,1 millions d'euros, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 54 millions d'euros.

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 995,2 millions d'euros.

COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;
- L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés du Groupe pour le droit individuel de formation est de 119 706 heures.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 33,33 % ;
- l'impôt différé résultant des différences temporaires existant dans les comptes annuels ou dû à des retraitements spécifiques à la consolidation et calculé selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond au groupe d'intégration fiscale.

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif en compte de régularisation.

Le tableau n°33 vous indique le montant des impôts différés.

TABLEAUX ANNEXES

Annexe 1 - Banque centrale, CCP, effets publics et créances interbancaires

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Caisse, banques centrales, CCP	170 592	82 022
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit	1 829 650	1 094 725
- à vue	665 523	625 845
- à terme	1 158 999	465 033
- créances douteuses nettes	8	8
- dépréciations pour risques pays affectées		
- valeurs non imputées	987	600
- créances rattachées	4 133	3 239
Total	2 000 242	1 176 747

Annexe 2 - Ventilation par durée restant à courir

<i>En milliers d'euros</i>	< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	> 5 ans	Total à terme
<i>ACTIF</i>					
Créances sur établissements de crédit	570 861	36 407	293 775	257 956	1 158 999
Créances sur la clientèle	471 462	733 317	2 767 439	3 081 677	7 053 895
Créances de crédit-bail					
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 584	224	206 198	707 706	917 712
Total actif	1 045 907	769 948	3 267 412	4 047 339	9 130 606
<i>PASSIF</i>					
Dettes sur établissements de crédit	278 518	254 250	839 833	1 663 969	3 036 570
Dettes sur la clientèle	1 256 479	405 972	682 624	147 196	2 492 271
Dettes représentées par un titre	106 627	38 682	31 733	50 000	227 042
Emprunts subordonnés	5 500	6 811	51 447	15 000	78 758
Total passif	1 647 124	705 715	1 605 637	1 876 165	5 834 641

Annexe 3 - Créances saines interbancaires

<i>En milliers d'euros</i>	2008			2007		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes et prêts	665 523	1 148 994	1 814 517	625 845	455 017	1 080 862
Prêts financiers	/////	5	5	/////	16	16
Valeurs reçues en pension livrée						
Titres reçus en pension livrée						
Prêts subordonnés à durée déterminée	/////	10 000	10 000	/////	10 000	10 000
Prêts subordonnés à durée indéterminée	/////			/////		
Total	665 523	1 158 999	1 824 522	625 845	465 033	1 090 878

Annexe 4 - Opérations avec la clientèle - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs	281 329	273 632
Créances commerciales	150 915	197 390
Autres concours à la clientèle	6 902 980	6 512 225
Créances rattachées et valeurs non imputées	65 292	67 330
Créances douteuses nettes	181 908	180 029
Dépréciations pour risques pays affectées		
Total	7 582 424	7 230 606
<i>dont créances éligibles au refinancement des banques centrales</i>	882 288	214 318

Annexe 5 - Détail des autres concours à la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Crédits à l'exportation	4 961	8 562
Crédits de trésorerie et de consommation	542 940	562 969
Crédits à l'équipement	2 617 628	2 472 744
Crédits à l'habitat	3 737 436	3 467 950
Autres crédits à la clientèle	15	
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension		
Prêts subordonnés		
Total	6 902 980	6 512 225

Annexe 6 - Portefeuille titres

<i>En milliers d'euros</i>	2008					2007				
	Transaction	Placements	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placements	Investissement	TAP	Total
Obligations et assimilés										
Valeurs brutes		21 803	904 388	////	926 191		266 551		////	266 551
Dépréciations		(2 343)		////	(2 343)		(10 082)		////	(10 082)
Valeurs nettes		19 460	904 388	////	923 848		256 469		////	256 469
Actions et assimilés										
Montants bruts		21 533	////		21 533		154 720	////		154 720
Dépréciations		(507)	////		(507)		(80)	////		(80)
Valeurs nettes		21 026	////		21 026		154 640	////		154 640
Total		40 486	904 388		944 874		411 109			411 109

Annexe 7 - Obligations et autres titres à revenu fixe

En milliers d'euros	2008				2007			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Valeurs brutes								
Titres cotés								
- émis par des organismes publics								
- autres émetteurs		19 482	210 300	229 782		19 481		19 481
Titres non cotés								
- émis par des organismes publics								
- autres émetteurs		1 730		1 730		242 084		242 084
Titres prêtés			686 200	686 200				
Titres empruntés								
Créances douteuses								
Créances rattachées		591	7 888	8 479		4 986		4 986
Total valeurs brutes		21 803	904 388	926 191		266 551		266 551
dont titres subordonnés		1 000		1 000		999		999
Dépréciations								
Dépréciations								
Dépréciations sur créances douteuses		(2 343)		(2 343)		(10 082)		(10 082)
Dépréciations pour risques pays								
Total Dépréciations		(2 343)		(2 343)		(10 082)		(10 082)
Total net		19 460	904 388	923 848		256 469		256 469
Moins-values latentes (CRC 2004-16)	////	2 343			////	10 082		

Annexe 8 - Actions et autres titres à revenu variable

En milliers d'euros	2008				2007			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Valeurs brutes								
Titres cotés								
- OPCVM de capitalisation			////////			1 533	////////	1 533
- autres OPCVM			////////			10	////////	10
- autres titres								
Titres non cotés								
- OPCVM de capitalisation			////////				////////	
- autres OPCVM		21 533	////////	21 533		153 177	////////	153 177
- autres titres								
Créances rattachées	////////		////////		////////		////////	
Total valeurs brutes		21 533		21 533		154 720		154 720
Dépréciations								
sur titres cotés	////////				////////	(80)		(80)
sur titres non cotés	////////	(507)		(507)	////////			
sur actions propres	////////		////////		////////		////////	
Total dépréciations		(507)		(507)		(80)		(80)
Total		21 026		21 026		154 640		154 640
Résultats latents								
Moins-values latentes	////	507			////	80		
Plus-values latentes	////	748			////	1 807		

Annexe 9 - Evolution des titres d'investissement

En milliers d'euros	2007	Achats	Cessions	Rembour- sements	Conversion	Décote / surcote	Transferts	Reclassement global	Autres variations	2008
Effets publics								////		
Valeur brute								////		
Résultat des cessions réalisées								////		
Obligations et autres TRF								////		
Valeur brute		886 500						////		886 500
Résultat des cessions réalisées								////		

Annexe 10 - Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

En milliers d'euros	2008	2007
Immobilisations financières brutes	467 519	353 784
Dépréciations	(376)	(497)
Immobilisations financières nettes	467 143	353 287
Participations mises en équivalence		
Ecart de conversion		
Créances rattachées et autres	22	
Total	467 165	353 287

Annexe 11 - Evolution des titres de participation et assimilés

En milliers d'euros	2007	Augmen- tations	Dimi- nutions	Con- version	Autres variations	2008
Valeurs brutes						
Participations et autres titres détenus à long terme	350 477	118 873	(5 524)			463 826
Parts dans les entreprises liées	2 325				(38)	2 287
Parts de sociétés civiles immobilières	982	424				1 406
sous-total	353 784	119 297	(5 524)		(38)	467 519
Dépréciations						
Participations et autres titres à long terme	(497)	(238)	359			(376)
Parts dans les entreprises liées						
Parts de sociétés civiles immobilières						
sous-total	(497)	(238)	359			(376)
Immobilisations financières nettes	353 287	119 059	(5 165)		(38)	467 143

Annexe 12 - Evaluation des titres de participation

En milliers deuros	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		Total Valeur nette	Valeur estimative des titres	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur brute	Dépréciations		Selon le cours de bourse	Autres méthodes
2008							
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit			419 019		419 019		688 984
Sur autres sociétés à caractère financier			8 045		8 045		9 565
Sur autres sociétés			35 423	(192)	35 231		42 073
Autres titres détenus à long terme	194		1 145	(184)	1 155	271	966
Total des participations	194		463 632	(376)	463 450	271	741 588
Valeurs nettes	194		463 256		//////	//////	//////
Rappel 2007							
Participations et autres titres détenus à long terme							
Sur établissements de crédit			318 071		318 071		688 516
Sur autres sociétés à caractère financier			9 162	(110)	9 052		10 573
Sur autres sociétés			21 476	(221)	21 255		27 404
Autres titres détenus à long terme	194		1 574	(166)	1 602	572	1 413
Total des participations	194		360 283	(497)	349 980	572	737 906
Valeurs nettes	194		349 786		//////	//////	//////

Annexe 13 - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers deuros	2008				2007			
	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations d'exploitation								
Immobilisations incorporelles	6 183	(5 133)		1 050	5 969	(4 897)		1 072
Immobilisations corporelles	160 876	(86 861)		74 015	147 040	(79 640)		67 400
Total	167 059	(91 994)		75 065	153 009	(84 537)		68 472
Immobilisations hors exploitation								
	929	(232)		697	904	(204)		700
Total	167 988	(92 226)		75 762	153 913	(84 741)		69 172

Annexe 14 - Evolution des immobilisations d'exploitation et hors exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	2007	Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	2008
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	4 046	251	(80)		4 217
Logiciels	1 806	43			1 849
Autres	117				117
	5 969	294	(80)		6 183
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains	2 555				2 555
Constructions	64 627	10 036	(21)	3 645	78 287
Parts de SC	4 142				4 142
Autres	75 715	6 092	(2 269)	(3 645)	75 893
	147 040	16 128	(2 290)	0	160 876
Immobilisations hors exploitation	904	27	(2)		929
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	(3 061)	(215)	67		(3 209)
Logiciels	(1 767)	(64)			(1 831)
Autres	(69)	(24)			(93)
	(4 897)	(303)	67		(5 133)
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains					
Constructions	(19 977)	(5 386)	18		(25 345)
Autres	(59 662)	(4 099)	2 246		(61 515)
	(79 639)	(9 485)	2 264		(86 860)
Immobilisations hors exploitation	(204)	(31)	3		(232)

Annexe 15 - Immobilisations corporelles d'exploitation - ventilation des constructions

<i>En milliers d'euros</i>	2008			2007		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Constructions						
Façades non destructibles						
Façades / couverture / étanchéité	5 918	(975)	4 943	5 008	(788)	4 220
Fondations / ossatures	32 498	(10 976)	21 522	29 716	(10 025)	19 691
Couvertures						
Ravalement						
Equipements techniques	14 718	(5 944)	8 774	10 772	(3 916)	6 856
Aménagements intérieurs	25 153	(7 450)	17 703	19 131	(5 248)	13 883
Total des constructions	78 287	(25 345)	52 942	64 627	(19 977)	44 650

Annexe 16 - Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Autres actifs et emplois divers	55 501	79 703
Comptes de régularisation	87 933	84 138
Total	143 434	163 841

Annexe 17 - Autres actifs et emplois divers

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Instruments conditionnels achetés	442	518
Règlement d'opérations sur titres		50
Impôts différés actifs	20 994	23 868
Promotion immobilière		
Autres stocks et emplois divers	110	
Débiteurs divers	33 955	54 553
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		714
Total	55 501	79 703

Annexe 18 - Comptes de régularisation - Actif

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Comptes d'encaissement	12 004	1 161
Comptes d'ajustement	640	1 511
Comptes d'écart		
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués	9 981	5 785
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués		
Charges constatées d'avance	3 545	1 717
Produits à recevoir	19 466	13 907
Primes d'émission restant à étaler	54	
Autres charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	42 243	60 057
Total	87 933	84 138

Annexe 19 - Ressources interbancaire et assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Banques centrales, CCP		
Comptes et emprunts		
- à vue	64 096	58 734
- à terme	3 036 570	1 378 859
Autres sommes dues	7 158	21 156
Dettes rattachées	21 322	11 052
Total	3 129 146	1 469 801

Annexe 20 - Détail des ressources interbancaires

<i>En milliers d'euros</i>	2008			2007		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	64 096	//////	64 096	58 734	//////	58 734
Comptes et emprunts		3 036 570	3 036 570		1 378 859	1 378 859
Valeurs données en pension livrée						
Titres donnés en pension livrée						
Total	64 096	3 036 570	3 100 666	58 734	1 378 859	1 437 593

Annexe 21 - Opérations avec la clientèle - Passif

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Comptes et emprunts		
- à vue	3 832 565	3 676 232
- à terme	2 486 271	2 532 626
Dépôts de garantie	4	4
Autres sommes dues	5 453	6 032
Dettes rattachées	77 831	92 605
Total	6 402 124	6 307 499

Annexe 22 - Détail des comptes de la clientèle - Passif

En milliers d'euros	2008			2007		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	1 502 868	1 287 679	2 790 547	1 380 848	1 338 038	2 718 886
Comptes et emprunts	2 329 697	1 163 521	3 493 218	2 295 384	1 194 588	3 489 972
Emprunts auprès de la clientèle financière		35 071	35 071			
Valeurs données en pension livrée						
Titres donnés en pension livrée						
Total	3 832 565	2 486 271	6 318 836	3 676 232	2 532 626	6 208 858

Annexe 23 - Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	2 637	3 065
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	224 406	239 319
dont : - souscrits par des établissements de crédit	72 581	76 135
- souscrits par la clientèle financière		
- souscrits par la clientèle	151 825	163 184
Obligations émises		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	1 890	1 745
Total	228 933	244 129

Annexe 24 - Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	2008	2007
Autres passifs	53 385	45 865
Comptes de régularisation	86 482	87 148
Total	139 867	133 013

Annexe 25 - Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Instruments conditionnels vendus	149	107
Règlement d'opérations sur titres		
Impôts différés passifs		
Dettes de titres		
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	8 816	4 087
Créditeurs divers	44 420	41 671
Subvention d'investissement		
Fonds publics affectés		
Dettes rattachées		
Total	53 385	45 865

Annexe 26 - Comptes de régularisation - Passif

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
Comptes d'encaissement	16 932	25 634
Comptes d'ajustement	1 887	2 532
Comptes d'écart		
Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués	8 645	3 896
Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués		
Produits constatés d'avance	40 891	36 432
Charges à payer	12 612	8 934
Autres comptes de régularisation	5 515	9 720
Total	86 482	87 148

Annexe 27 - Synthèse des dépréciations et provisions

<i>En milliers d'euros</i>	2007	Augmentations	Diminutions	Autres	2008
Dépréciations					
Dépréciations pour créances douteuses	162 913	58 877	(58 761)		163 029
Dépréciations pour risques de marché	10 659	1 434	(8 867)		3 226
Dépréciations pour risques pays					
Total des dépréciations	173 572	60 311	(67 628)		166 255
Provisions					
Provisions pour risques de contrepartie	2 898	1 355	(2 349)		1 904
Provisions pour risques de dépréciation					
Provisions pour charges d'exploitation	18 908	3 852	(4 602)		18 158
Provisions pour engagements sociaux	43 113	235	(1 993)		41 355
Provisions exceptionnelles	1 144	64	(452)		756
Total des provisions	66 063	5 506	(9 396)		62 174
Total		65 817	(77 023)		
		Effet résultat :	11 206		

Annexe 28 - Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	2007	Augmentations	Diminutions	Autres	2008
Provisions pour risques de contrepartie					
Provisions sur engagements hors bilan	2 898	1 355	(2 349)		1 904
Provisions pour risques pays					
Provisions sectorielles					
Provisions pour litiges clientèle					
Autres provisions clientèle					
	2 898	1 355	(2 349)		1 904
Provisions pour engagements sociaux					
CAR	27 694		(271)		27 423
Indemnités de fin de carrière	6 984		(686)		6 298
Médailles du travail	7 275	235			7 510
FCR	1 160		(1 036)		124
Mutuelles					
Autres					
	43 113	235	(1 993)		41 355
Provisions pour risques de dépréciation					
Portefeuille titres et instruments financiers à terme					
Immobilisations financières					
Promotion immobilière					
Autres actifs					
Provisions pour charges futures d'exploitation					
Provisions pour impôts et taxes		26			26
Autres provisions d'exploitation	2 916	3 564	(680)		5 800
	2 916	3 590	(680)		5 826
Provision pour épargne réglementée					
Provisions PEL/CEL	15 992	262	(3 922)		12 332
	15 992	262	(3 922)		12 332
Provisions exceptionnelles					
Provisions pour restructurations informatiques					
Provisions pour restructurations exceptionnelles					
Autres provisions exceptionnelles	1 144	64	(452)		756
	1 144	64	(452)		756
Total	66 063	5 506	(9 395)		62 174

Annexe 29 - Engagements sociaux-cumul de tous engagements

<i>En milliers d'euros</i>	Engagement brut	Actifs en couverture	Engagement net
Engagements au 31/12/2008			
Eléments comptabilisés (provision comptable social)	63 203	(21 848)	41 355
Ecart actuariels non enregistrés	4 847	(323)	4 524
Changements de régime restant à étaler-juillet 2005	(1 916)		(1 916)
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2007	1 524		1 524
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2008	1 200		1 200
Engagement total	68 858	(22 171)	46 687

Annexe 30 - Synthèse des engagements et des provisions

En millions d'euros	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Provisions comptabilisées	27 694	6 984	7 275	1 160	43 113
Correction à l'ouverture		544			544
Ecart actuariels non enregistrés	1 576	-3 046		117	-1 353
Changements de régime restant à étaler-juillet 2005		-2 142			-2 142
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2007		1 662			1 662
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2008		1 300			1 300
Engagement total au 01/01/2008	29 270	5 302	7 275	1 277	43 124
Droits liquidés sur la période	-1 546	-1 014	-807	-21	-3 388
Droits acquis sur la période	1 714	745	408	3	2 870
Coût financier	-469	759	337	15	642
Rendement brut attendu des actifs		-423		-39	-462
Variation des frais de gestion					
Versement de la période au fonds				-1 128	-1 128
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période-juillet 2005		-226			-226
Ecart actuariels enregistrés sur la période		-765	297		-468
Autres éléments	30			134	164
Modification de régime comptabilisée sur la période-loi SS 2007		138			138
Modification de régime comptabilisée sur la période-loi SS 2008		100			100
Variation enregistrée dans les "frais de personnel"	-271	-686	235	-1 036	-1 758
Ecart actuariel sur engagements	2 247	642		-3	2 886
Ecart actuariel / rendement des actifs	1 601	91		-10	1 682
Autres écarts actuariels					
Variation des écarts actuariels non enregistrés	3 848	733		-13	4 568
Modification de régime intervenue dans la période					
Autres					
Coût non encore comptabilisé					
Autres éléments					
Autres variations					
Engagement au 31/12/2008					
Provisions comptabilisées	27 423	6 298	7 510	124	41 355
Ecart actuariels non enregistrés	5 424	-1 004		104	4 524
Changements de régime restant à étaler-juillet 2005		-1 916			-1 916
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2007		1 524			1 524
Changements de régime restant à étaler-loi SS 2008		1 200			1 200
Engagement total au 31/12/2008	32 847	6 102	7 510	228	46 687

Annexe 31 - Couverture des encours douteux

En milliers d'euros	2008				2007			
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Taux de couverture	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Taux de couverture
Opérations interbancaires	8		8	0%	8		8	0%
-Douteux								
-Douteux compromis	8		8		8		8	
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	344 937	(163 029)	181 908	47%	342 942	(162 913)	180 029	48%
-Douteux	146 539	(36 132)	110 407		159 199	(39 726)	119 473	
-Douteux compromis	198 398	(126 897)	71 501		183 743	(123 187)	60 556	
Potefeuille titres et débiteurs divers								
-Douteux								
-Douteux compromis								
Total des encours douteux	344 945	(163 029)	181 916	47%	342 950	(162 913)	180 037	48%
-Douteux	146 539	(36 132)	110 407	25%	159 199	(39 726)	119 473	25%
-Douteux compromis	198 406	(126 897)	71 509	64%	183 751	(123 187)	60 564	67%

Annexe 32 - Dettes subordonnées

En milliers d'euros	2008	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	78 758	94 765
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	531	588
Total	79 289	95 353

Annexe 33 - Evolution des dettes subordonnées

En milliers d'euros	2007	Emissions	Remboursements	Conversion	Autres	2008
Dettes subordonnées à durée déterminée						
Titres subordonnés						
Emprunts subordonnés	94 765		(16 007)			78 758
	94 765		(16 007)			78 758
Dettes subordonnées à durée indéterminée						
Titres subordonnés						
Emprunts subordonnés						
Total	94 765		(16 007)			78 758

Annexe 34 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	2007	Augmentation	Diminution	Autres Variations	2008
Fonds Régionaux de Solidarité	100 464	2 151			102 615
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	50 468	7 049			57 517
Total	150 932	9 200			160 132

Annexe 35 Capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	FRBG	Capitaux propres	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/06 avant affectation	249 744	290 592	264 391		804 727	135 932	940 659	
Résultat au 31-12-06			67 081		67 081		67 081	
Distribution			(6 753)		(6 753)		(6 753)	
Capitaux propres au 31/12/06 après affectation	249 744	290 592	324 719		865 055	135 932	1 000 987	
Augmentation de capital	19 337				19 337		19 337	
Ecart de conversion								
Changements de méthode			(15 976)		(15 976)		(15 976)	
Dotation nette au FRBG						15 000	15 000	
Autres variations			(794)		(794)		(794)	
Capitaux propres au 31/12/2007 avant affectation	269 081	290 592	307 949		867 622	150 932	1 018 554	
Résultat au 31-12-07			70 350		70 350		70 350	
Distribution			(12 286)		(12 286)		(12 286)	
Capitaux propres au 31/12/2007 après affectation	269 081	290 592	366 013		925 686	150 932	1 076 618	
Augmentation de capital	17 532				17 532		17 532	
Ecart de conversion								
Changements de méthode								
Dotation nette au FRBG						9 200	9 200	
Autres variations			7		7		7	
Capitaux propres au 31/12/2008 avant résultats	286 613	290 593	366 020		943 226	160 132	1 103 358	
Résultat au 31-12-08			69 010		69 010		69 010	
Capitaux propres au 31/12/2008 après résultat	286 613	290 593	435 030		1 012 236	160 132	1 172 368	

Annexe 36 - Engagements de financement

En milliers d'euros	2008	2007
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit		
A la clientèle	809 902	958 347
- Ouverture de crédits documentaires	6 519	5 360
- Autres ouvertures de crédits confirmés	701 541	846 156
- Autres engagements	101 842	106 831
Total des engagements de financement donnés	809 902	958 347
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	10 000	
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	10 000	

Annexe 37 - Engagements de garantie

En milliers d'euros	2008	2007
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit		84 229
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires		400
- autres garanties		83 829
D'ordre de la clientèle	602 523	357 376
- cautions immobilières		
- cautions administratives et fiscales		
- autres cautions et avals donnés	436 655	196 736
- autres garanties données	165 868	160 640
Total des engagements de garantie donnés	602 523	441 605
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	2 008 579	1 955 281

Annexe 38 - Opérations sur instruments financiers à terme

En milliers de euros national et juste valeur	2008			2007		
	Couverture	Autres opérations	Total	Couverture	Autres opérations	Total
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats de taux						
Contrats de change						
Actifs financiers						
Opérations de gré à gré						
Accords de taux futurs						
Swaps de taux	1 292 555		1 292 555	629 420		629 420
Autres contrats à terme						
	1 292 555		1 292 555	629 420		629 420
Contrats de change à terme						
Swaps cambistes						
- à recevoir						
- à livrer						
Swaps financiers						
- à recevoir						
- à livrer						
Autres contrats de change						
- à recevoir	116 900		116 900	111 473		111 473
- à livrer	154 825		154 825	111 500		111 500
	271 725		271 725	222 973		222 973
Total opérations fermes	1 564 280		1 564 280	852 393		852 393
Opérations conditionnelles						
Opérations sur marchés organisés						
Options de taux						
- achetées						
- vendues						
Options de change						
- achetées						
- vendues						
Autres options						
- achetées						
- vendues						
Opérations de gré à gré						
Options de taux						
- achetées	463 097		463 097	402 778		402 778
- vendues	102 005		102 005	103 992		103 992
Options de change						
- achetées						
- vendues						
Autres options						
- achetées						
- vendues						
	565 102		565 102	506 770		506 770
Total opérations conditionnelles	565 102		565 102	506 770		506 770
Total instruments financiers et change à terme	2 129 382		2 129 382	1 359 163		1 359 163

Annexe 39 - Classification par portefeuille

En milliers d'euros	2008					2007				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Trading	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Trading	Total
Opérations fermes										
Accords de taux futurs										
Sveps de taux	717 555	575 000			1 292 555	464 420	165 000			629 420
Sveps de taux et de devises										
Autres contrats à terme				///////					///////	
	717 555	575 000			1 292 555	464 420	165 000			629 420
Opérations conditionnelles										
Options de taux achetées	361 668	101 429			463 097	389 921	12 857			402 778
Options de taux vendues	100 576	1 429			102 005	101 135	2 857			103 992
	462 244	102 858			565 102	491 056	15 714			506 770
Total	1 179 799	677 858			1 857 657	955 476	180 714			1 136 190

Annexe 40 - Ventilation des équivalents risques pondérés

En milliers d'euros	2008				2007			
	Administrations	Ets de crédit OCDE	Autres contreparties	Total	Administrations	Ets de crédit OCDE	Autres contreparties	Total
Risques de crédits non pondérés avant compensation		816		816		675		675
Effets de la compensation et de la collatéralisation								0
Risques de crédits non pondérés après compensation		816		816		675		675
Pondération	0%	20%	50%	///////	0%	20%	50%	///////
Equivalents risques de crédit pondérés	0	163	0	163	0	135	0	135

Annexe 41 - Ventilation des encours par agents économiques

En milliers d'euros	2008							
	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Admi. publiques et Sécurité Sociale	Autres	TOTAL
Opérations sur Etablissements de crédit	1 829 650	//////	//////	//////	//////	//////	//////	1 829 650
Opérations sur clientèle et crédit bail	//////							
- Encours sains	//////	2 570 566	752 095	3 522 416	39 221	29	487 756	7 372 083
- Créances douteuses non compromis	//////	65 670	25 894	54 549	426			146 539
- Dépréciations Créances douteuses non compromis	//////	-19 963	-4 258	-11 877	-34			-36 132
- Créances douteuses compromis	//////	126 743	32 943	38 420	292			198 398
- Dépréciations Créances douteuses compromis	//////	-84 883	-19 537	-22 297	-180			-126 897
Opérations sur titres								
- Créances sur titres à revenu fixe		8 925						8 925
- Créances douteuses sur titres								
- Dépréciation créances douteuses sur titres								
En milliers d'euros	2007							
En milliers d'euros	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Administrations privées	Admi. publiques et Sécurité Sociale	Autres	TOTAL
Opérations sur Etablissements de crédit	1 094 725	//////	//////	//////	//////	//////	//////	1 094 725
Opérations sur clientèle et crédit bail	//////							
- Encours sains	//////	2 563 001	749 911	3 322 881	37 169	1	377 914	7 050 877
- Créances douteuses non compromis	//////	65 521	34 542	58 569	562		5	159 199
- Dépréciations Créances douteuses non compromis	//////	-20 688	-7 516	-11 477	-45			-39 726
- Créances douteuses compromis	//////	121 445	31 108	30 875	315			183 743
- Dépréciations Créances douteuses compromis	//////	-84 474	-19 660	-18 849	-204			-123 187
Opérations sur titres								
- Créances sur titres à revenu fixe	255 469	1 000						256 469
- Créances douteuses sur titres								
- Dépréciation créances douteuses sur titres								

Annexe 42 - Intérêts et assimilés

En milliers d'euros	2008			2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	(100 403)	61 664	(38 739)	(81 836)	55 180	(26 656)
Opérations avec la clientèle	(146 463)	365 142	218 679	(125 574)	343 922	218 348
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	(17 001)	12 506	(4 495)	(14 535)	10 089	(4 446)
Opérations de macro-couverture						
Total	(263 867)	439 312	175 445	(221 945)	409 191	187 246

Annexe 43 - Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros	2008	2007
Dividendes reçus sur titres de placement		27
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille		
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	21 186	22 549
Total	21 186	22 576

Annexe 44 - Commissions

En milliers d'euros	2008			2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(492)	1 141	649	(281)	1 009	728
Opérations sur moyens de paiement	(23 015)	51 586	28 571	(20 688)	47 621	26 933
Opérations avec la clientèle	(91)	101 302	101 211	(40)	91 839	91 799
Opérations sur titres	(6)	4 779	4 773	(78)	7 792	7 714
Opérations de change		239	239		187	187
Engagements hors-bilan	(578)	1 959	1 381	(568)	1 520	952
Prestations de services financiers	(734)	8 660	7 926	(815)	10 619	9 804
Activités de conseil		1 241	1 241		814	814
Total	(24 916)	170 907	145 991	(22 470)	161 401	138 931

Annexe 45 - Résultat sur portefeuille de négociation

En milliers d'euros	2008	2007
Résultat sur titres de transaction		
Résultat sur opérations de change	935	695
Résultat sur instruments financiers à terme		
Mouvements de provisions		
Total	935	695

Annexe 46 - Résultat sur portefeuille de placement

En milliers d'euros	2008			2007		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	(1 196)		(1 196)	(9 448)		(9 448)
Reprises de dépréciations	8 508		8 508	285		285
Moins-values de cession	(18 796)		(18 796)	(693)		(693)
Plus-values de cession	2 910		2 910	3 430		3 430
Autres éléments						
Total	(8 574)		(8 574)	(6 426)		(6 426)

Annexe 47 - Autres résultats d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	2008			2007		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	(881)	1 374	493	(714)	1 411	697
Refacturations de charges et produits bancaires		1 712	1 712		1 361	1 361
Autres produits et charges accessoires	(485)	2 191	1 706	(506)	1 491	985
Total	(1 366)	5 277	3 911	(1 220)	4 263	3 043

Annexe 48 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	2008	2007
<u>Frais de personnel</u>		
Salaires et traitements	(64 712)	(64 071)
Charges de retraite et assimilées	(9 832)	(7 958)
Autres charges sociales	(22 500)	(22 622)
Intéressement des salariés	(6 211)	(6 087)
Participation des salariés	(3 696)	(4 035)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(7 120)	(6 912)
Total 'Frais de personnel'	(114 071)	(111 685)
<u>Autres charges d'exploitation</u>		
Impôts et taxes	(5 156)	(5 649)
Autres charges générales d'exploitation	(79 011)	(80 960)
Total 'Autres charges d'exploitation'	(84 167)	(86 609)
Total	(198 238)	(198 294)

Annexe 49 - Coût du risque

En milliers d'euros	2008					2007				
	Dépréciations et provisionnements	Reprises nettes de dépréciations et provisions	Pertes non couvertes par dépréciations et provisions	Récupérations rations sur créances amorties	Net	Dépréciations et provisionnements	Reprises nettes de dépréciations et provisions	Pertes non couvertes par dépréciations et provisions	Récupérations rations sur créances amorties	Net
Dépréciations										
Encours interbancaires							19			19
Encours sur la clientèle	(58 877)	40 614	(5 593)	587	(23 269)	(67 217)	55 387	(9 542)	578	(20 794)
Titres et débiteurs divers	(58 877)	40 614	(5 593)	587	(23 269)	(67 217)	55 406	(9 542)	578	(20 775)
Provisions										
Engagements hors-bilan	(1 356)	2 348	//////	//////	992	(1 847)	1 303	//////	//////	(544)
Provisions générales			//////	//////				//////	//////	
Provisions risques-pays			//////	//////				//////	//////	
	(1 356)	2 348	//////	//////	992	(1 847)	1 303	//////	//////	(544)
Total coût du risque	(60 233)	42 962	(5 593)	587	(22 277)	(69 064)	56 709	(9 542)	578	(21 319)
dont:										
-reprises de dépréciations devenues sans objet		42 962					56 709			
-reprises de dépréciations utilisées		15 416					13 525			
total reprises		58 378					70 234			
-pertes couvertes par des dépréciations		(15 416)					(13 525)			
reprises nettes		42 962					56 709			

Annexe 50 - Résultat sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	2008				2007			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations	(238)		//////	(238)	(98)		//////	(98)
Reprises de dépréciations	359		//////	359	333		//////	333
Moins-values de cession	(320)		(24)	(344)	(238)		(77)	(315)
Plus-values de cession	80		247	327	1 197		314	1 511
Total	(119)		223	104	1 194		237	1 431

Annexe 51 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2008	2007
Produits et charges exceptionnelles (nettes de provisions)		
Dont:		
Charges de fusions		
Charges sur autres restructurations		
Contribution au fonds de garantie de place		
Effet des variations de périmètre de la période		
Autres éléments		
Dotations aux provisions exceptionnelles		
Dont:		
Convergence informatique		
Provisions pour fusions		
Autres provisions pour restructuration		
Autres provisions		(527)
Total		(527)

Annexe 52 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>En milliers deuros</i>	2008	2007
Résultat groupe de l'exercice (avant partage)	69 010	70 350
Résultat Minoritaire		
Résultat mise en équivalence		
Différence permanente	24 316	28 660
<i>Impôt de la période</i>	30 582	32 870
<i>Réintégration différences permanentes</i>	27 759	25 578
<i>Déduction différences permanentes</i>	(34 025)	(29 788)
= Résultat fiscal consolidé	93 326	99 010
x Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
= Impôt théorique	(31 109)	(33 003)
Contribution exceptionnel le	(1 027)	(1 090)
Autres	1 554	1 223
= Charge d'impôt de l'exercice	(30 582)	(32 870)
dont : - impôt exigible	(27 697)	(29 513)
- impôt différé	(2 885)	(3 357)

Annexe 53 - Actifs/passifs net d'impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	2008	2007
DECALAGES TEMPORAIRES		
Provisions pour retraite	33 845	35 838
Provision Epargne Logement	12 332	15 992
Participation des salariés	3 696	4 057
Plus-values latentes sur OPCVM	747	4 553
Provisions non déduites	1 899	1 705
CRC 2002.03 (effet tps s/ provisions)	4 909	5 454
CRC 2002-10 (amortissements)	79	158
Organic	881	817
QP de sociétés de personnes	1 746	1 940
Autres éléments	8 650	5 588
Total décalages temporaires	68 784	76 102
Total des sources brutes d'impôts différés	68 784	76 102
Impôts différés total comptabilisés	20 994	23 868
<i>dont : - impôt différé actif</i>	<i>20 994</i>	<i>23 868</i>

Annexe 54 - Effectifs

<i>En nombre</i>	2008	2007
Effectifs moyens	1 940	1 971